

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

## COMMUNE de MIRANDE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 08 Juillet 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 Juillet à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 Juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS** : M. FANTON, Mme CHABBERT, M. FORMENT, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, Mmes ABADIE, CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY.

**ÉTAIT ABSENT AYANT DONNE PROCURATION** : M. DARROUX à M. FORGUES.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. LARAN, MMES LASSALLE, GABARROT, MENDES, GROSJEAN.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

### 2025-05-07 – TRAVAUX SUR LE SITE DU PARC DES SPORTS

*Vu la délibération du 19/09/2024 portant sur l'acceptation du projet et autorisant M. Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, la Région, l'ANS, le Département et la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne ;*

*Vu l'adoption du Budget Primitif 2025 du Budget Principal, le 10/04/2025 ;*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet concernant les travaux sur le site du parc des sports :

- réhabilitation d'un bâtiment existant, désaffecté depuis plusieurs années. Une partie du bâtiment sera aménagé en salle de réception, de local de stockage pour le rugby à XV et une autre partie sera aménagée en vestiaires et dojo. Ce programme s'inscrit dans une démarche de sobriétés énergétiques et foncières, de réutilisation d'un bien inutilisé, situé stratégiquement sur un site regroupant déjà plusieurs équipements sportifs. Ces travaux d'intérêt territorial constitue un projet structurant à l'échelle de notre territoire et s'inscrit dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.
- remplacement de l'éclairage existant par des projecteurs LED sur le terrain d'entraînement de rugby
- mise en conformité du terrain de rugby avec la mise en place d'une main courante
- achat d'abris de touche pour arbitres et joueurs de rugby.

Le montant global du projet s'élève à 766 865,62 € HT et est réparti ainsi :

- Partie Communes (réparties 50/50 rugby-dojos) : 91 500 € HT
- Dojo : 203 800 € HT
- Vestiaires pour le dojo : 170 200 € HT
- Salle de réception pour le rugby : 257 500 € HT.
- Remplacement de l'éclairage existant pour le rugby: 20 301,62 € HT
- Achat main courante et abris de touche pour le rugby : 23 564 € HT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les subventions notifiées pour ce projet :

Etat DETR	59 587,08 €	7,77%
Etat Fonds Vert	278 680,00 €	36,34%
Région Occitanie	57 000,00 €	7,43%
Cocom	15 000,00 €	1,96%
ANS	100 000,00 €	13,04%
DDR+ (Conseil Départemental du Gers)	0,00 €	0,00%
Montant Total Subventions (notifiées)	510 267,08	66,54%

Soit un reste à charge pour la commune de 256 598,55 €.

Le plan de financement définitif de cette opération d'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant Total HT	Désignation	Montant Total HT
Construction Vestiaires (38,22m <sup>2</sup> )	170 200,00	Etat – DETR (obtenue)	59 587,08 €
		Etat – Fonds vert (obtenue)	57 560,00 €
		Région Occitanie (obtenue)	17 000,00 €
		DDR+ (sollicitée : 17 020 €)	0,00 €
		Communauté de Communes Cœur Astarac en Gascogne (obtenue)	1 036,05 €
		Autofinancement	35 016,87 €
Construction DOJO (257,43 m <sup>2</sup> ), Parties communes DOJO (14,96 m <sup>2</sup> )	249 550,00	Etat – Fonds vert (obtenue)	99 820,00 €
		DDR+ (sollicitée : 24 955 €)	0,00 €
		Région Occitanie équipements sportifs (obtenue)	21 151,17 €
		Communauté de Communes Cœur Astarac en Gascogne (obtenue)	7 383,84 €
		Autofinancement	121 194,99 €
Construction Salle de Réception (227,78 m <sup>2</sup> ), Parties communes (14,96m <sup>2</sup> ) pour le Rugby	303 250,00	Etat – Fonds vert (obtenue)	121 300,00 €
		DDR+ (sollicitée : 30 325 €)	0,00 €
		Région Occitanie équipements sportifs (obtenue partiellement)	18 848,83 €
		Communauté de Communes Cœur Astarac en Gascogne (obtenue)	6 580,10 €
		ANS (obtenue)	65 546,00 €
		Autofinancement	90 975,07 €
Remplacement de l'éclairage existant pour le rugby	20 301,62	ANS (obtenue)	16 000,00 €
		Autofinancement	4 301,62 €
Achat main courante et abris de touche pour le rugby	23 564,00	ANS (obtenue)	18 454,00 €
		Autofinancement	5 110,00 €
<b>MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION</b>	<b>766 865,62</b>	<b>MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION</b>	<b>766 865,62 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés ADOPTE le plan de financement définitif, tel que proposé ci-dessus.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à MIRANDE, le 09 Juillet 2025**

**Le Secrétaire,**

**Thierry VIDAL**



**Le Maire,**

**Patrick FANTON**